

## 1. Identification de la substance/mélange et de la compagnie/entreprise

**1.1 Identificateur du produit :** Résine de partie A CHILL ICE™ 2

**Code de produit:** Partie A CHILL ICE™ 2

**1.2 Utilisations pertinentes de la substance ou mélange et utilisations malavisées**

**Utilisation recommandée :** Résine époxyde

**Restriction d'usage :** Pour usage industriel seulement

**1.3 Détails du fournisseur de la fiche signalétique**

**Compagnie:** Polymères Technologies Inc  
6330 boulevard Laurier Ouest  
Saint-Hyacinthe (Québec)  
Canada, J2S 9A7  
1 866-799-3058

**Numéro de téléphone d'urgence 24 heures (CANUTEC) :** 1 888 226-8832

## 2. Identification des dangers

**2.1 Classification de la substance ou mélange**

**Classification (RÉGULATION (EC) No 1272/2008)**

Sensibilisation de la peau – Catégorie 1    Irritation de la peau – Catégorie 2

Irritation grave des yeux – Catégorie 2A

**Voir informations toxicologiques, section 11**

**2.2 Éléments d'étiquetage**

**Étiquetage (RÉGULATION (EC) No 1272/2008)**

**Pictogrammes de danger**



**Mot de signalisation :** ATTENTION

**Mention(s) de danger**

H315 Cause une irritation de la peau.

H317 Peut causer une réaction allergique cutanée.

H319 Cause une irritation grave des yeux.

**Mentions de précaution**

P261 Éviter de respirer les brouillards, les vapeurs et les aérosols.

P261A Éviter de respirer la poussière et les aérosols.

P264 Se laver soigneusement les mains après manipulation et toute autre partie du corps qui aurait pu être exposée au

produit.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas être autorisés à sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, une protection des yeux et du visage.

**Élimination** : Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales.

**2.3 Autres dangers** : Aucun autre effet montré.

### 3. Composition / information sur ingrédient(s)

#### 3.1 Substances

Le matériel ne rencontre pas les critères d'une substance correspondant à la Régulation (EC) No 1272/2008.

#### 3.2 Mixtures

Nom chimique	% (P/P)	Information	
Éther diglycidyle de bisphénol A	80,00 – 100,00	No CAS: No EINECS: No d'index: No registre REACH: Classification CLP:  Facteur M:	1675-54-3 216-823-5 N/A N/A H315 Cause une irritation de la peau H319 Cause une irritation grave des yeux H317 Peut causer une réaction allergique cutanée /

La plage de concentration réelle est retenue en tant que secret commercial.

Le libellé complet des phrases de danger (H) est donné dans la section 16 de cette fiche.

### 4. Mesures de premiers secours

**4.1 Description des premiers secours** : En cas d'ingestion ou d'irritation, ou s'il y a tout type de surexposition ou des symptômes de surexposition qui surviennent lors de l'utilisation de ce produit et qu'ils persistent après utilisation, contacter immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, une SALLE D'URGENCE ou un MÉDECIN; s'assurer que la fiche de données de sécurité du produit est disponible.

**Contact avec les yeux** : Vérifier et retirer toutes les lentilles de contact. Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Consulter un médecin dès que possible.

**Contact avec la peau** : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver la peau à l'eau et au savon. Mouiller à fond les vêtements souillés. Si l'irritation, consulter un médecin.

**Inhalation** : Déplacer la personne exposée à l'air frais. Garder cette personne au chaud et allongée. Desserrer les vêtements serrés comme le col, la cravate, ou la ceinture. S'il ne respire pas, si la respiration est irrégulière ou en cas d'arrêt respiratoire, faire pratiquer la respiration artificielle ou de l'oxygène par du personnel qualifié. Consulter immédiatement un médecin.

**Ingestion** : Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire du personnel médical. Ne rien porter à la bouche d'une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.

**4.2 Plus importants symptômes et effets, à la fois aigus et retardés** : Le travailleur peut développer une hypersensibilité cutanée, c'est-à-dire des démangeaisons, rougeurs des yeux et de la peau.

**Effets (aigus ou retardés)** : Peut causer une sensibilisation de la peau. Irritation modérée à sévère des yeux et de la peau.

**4.3 Indication de toute attention médicale immédiate et traitement spécial requis** : Aucun traitement spécifique. Traiter symptomatiquement. Contacter immédiatement un spécialiste du traitement des poisons si de larges quantités ont été ingérées ou inhalées.

## 5. Mesures contre les incendies

**5.1 Moyens d'extinction** : Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO<sub>2</sub>, de l'eau pulvérisée (brouillard) ou de la mousse.

**Moyens d'extinction inappropriés** : Des jets d'eau peuvent faciliter la propagation du feu.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** :

**Produits de combustion dangereux** : Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

**5.3 Conseil pour les pompiers** : Les pompiers devraient porter de l'équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) avec un masque complet fonctionnant en mode de pression positive.

## 6. Mesures de rejet accidentel

**6.1 Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence** :

**6.1.1 Pour les non-secouristes**

Aucune action ne doit être entreprise impliquant un risque personnel ou sans formation appropriée. Évacuer les zones environnantes. Empêcher le personnel non qualifié et non protégé d'entrer. Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. Éteindre toutes les sources d'ignition. Pas de fusées éclairantes, de fumée ou de flammes dans la zone de danger. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Fournir une ventilation adéquate. Porter un respirateur adapté quand la ventilation est inappropriée. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir section 8).

**6.1.2 Pour les premiers répondants**

Équiper l'équipe de nettoyage d'une protection adéquate en fonction de l'emplacement du produit.

**6.2 Précautions environnementales** : Éviter la dispersion ou le ruissellement des matériaux déversés et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les drains et les égouts. Informer les autorités compétentes si le produit a causé une pollution de l'environnement (égouts, cours d'eau, sol ou air).

**6.3 Méthodes et matériel pour le confinement et le nettoyage** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Éloigner les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si soluble dans l'eau. Alternativement, ou si insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur d'élimination des déchets approprié. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et un équipement antidéflagrant. Éliminer via un entrepreneur agréé en élimination des déchets.

### 6.4 Référence aux autres sections :

Voir la section 1 pour les contacts d'urgence.

Voir la section 8 pour obtenir de l'information sur les équipements de protection individuelle appropriés.

Voir la section 13 pour plus d'informations sur les méthodes de traitement des déchets.

## 7. Manipulation et entreposage

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :** Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir section 8). Il devrait être interdit de manger, de boire et de fumer dans les zones où ce matériau est manipulé, stocké et traité. Les travailleurs doivent se laver les mains et le visage avant de manger, de boire et de fumer. Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les aires de restauration. Éviter l'exposition - obtenir des instructions spéciales avant utilisation. Évitez le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. À utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Portez un respirateur adapté quand la ventilation est inappropriée. Ne pas pénétrer dans les zones de stockage et les espaces confinés à moins d'être suffisamment ventilés. Conserver dans le contenant d'origine ou dans une alternative approuvée faite d'un matériau compatible, maintenu hermétiquement fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent les résidus de produit et peuvent être dangereux. Ne pas réutiliser le contenant.

**7.2 Conditions d'un entreposage sûr :** Entreposer conformément aux réglementations locales. Entreposer dans un endroit séparé et approuvé. Conserver dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des matières incompatibles (voir section 10) et des aliments et boissons. Garder le récipient bien fermé et scellé jusqu'à ce qu'il soit prêt à l'emploi. Les conteneurs qui ont été ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus debout pour éviter les fuites. Ne pas entreposer dans des contenants sans étiquette. Utiliser un confinement approprié pour éviter la contamination de l'environnement.  
**Incompatibilité :** Agents oxydants forts. Acides et bases forts.

**7.3 Utilisation finale spécifique :** Non disponible

## 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### 1 – Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle

Substance	No CAS	Limite d'exposition sur le lieu de travail				Commentaires
		Limite d'exposition à long terme (période de référence TWA de 8 hres)		Limite d'exposition à court terme (période de référence de 15 min)		
Éther diglycidyle de bisphénol A	1675-54-3	ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>	Les notations Carc, Sen et Sk ne sont pas exhaustives. Des notations ont été appliquées aux substances identifiées dans les directives IOELV.
		N/D	N/D	N/D	N/D	
		N/D	N/D	N/D	N/D	

### 2 – Valeurs limites d'exposition professionnelle de l'Union

No EINECS	No CAS	Nom courant et synonymes	TWA de 8 hres		Limite d'exposition professionnelle de 15 min (STEL)		Notes
			ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>	
216-823-5	1675-54-3	Éther diglycidyle de bisphénol A	ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>	
			N/D	N/D	N/D	N/D	N/D

### 3 – Valeurs limites américaines d'exposition professionnelle

No EINECS	No CAS	Nom courant et synonymes	IDLH NIOSH	Limites réglementaires			Limites recommandées	
				OSHA PEL		California / OSHA PEL	NIOSH REL	ACGIH® 2019 TLV®
216-823-5	1675-54-3	Éther diglycidyle de bisphénol A	N/D	ppm	mg/m <sup>3</sup>	TWA de 8 heures (ST) STEL (C) Ceiling	Jusqu'à 10 heures (ST) STEL (C) Ceiling	TWA de 8 heures (ST) STEL (C) Ceiling
				N/D	N/D	N/D	N/D	N/D

IDLH: Immediately Dangerous to Health or Life concentrations

NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health

OSHA: Occupational Safety and Health Administration

PEL: Permissible Exposure Limits

California / OSHA: California Division of Occupational Safety and Health

REL: Recommended Exposure Limits

ACGIH®: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

TLV®: Threshold Limit Values

**8.2 Contrôle de l'exposition :** À utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Utiliser des enceintes de traitement, une ventilation d'échappement locale ou d'autres contrôles techniques pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants en suspension dans l'air en dessous des limites recommandées ou réglementaires. Les contrôles techniques doivent également maintenir les concentrations de gaz, de vapeur ou de poussière en dessous de toute limite inférieure d'explosivité. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

**Mesures de protection individuelle :** Se laver soigneusement les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger et de fumer, lors de l'utilisation des toilettes et à la fin de la période de travail. Des techniques appropriées doivent être utilisées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les douches oculaires et les douches de sécurité sont proches de l'emplacement du poste de travail.

**Yeux :** NE PAS PORTER DE LENTILLES DE CONTACT ; portez plutôt des lunettes de sécurité antiéclaboussures.

**Mains :** Des gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée doivent être portés à tout moment lors de la manipulation de produits chimiques si une évaluation des risques indique que cela est nécessaire. Compte tenu des paramètres spécifiés par le fabricant des gants, vérifier lors de l'utilisation que les gants conservent toujours leurs propriétés protectrices.

**Voies respiratoires :** Si les travailleurs sont exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition, ils doivent utiliser des respirateurs appropriés et certifiés. Utiliser un respirateur à adduction d'air filtré ou à adduction d'air bien ajusté conforme à une norme approuvée si une évaluation des risques indique que cela est

**Résine de partie A CHILL ICE™ 2**

nécessaire. Le choix du respirateur doit être basé sur les niveaux d'exposition connus ou anticipés, les dangers du produit et les limites de sécurité de fonctionnement du respirateur sélectionné.

**Autres** : Portez des vêtements de protection à manches longues et des chaussures de sécurité appropriées en tout temps.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Propriétés physiques et chimiques de base

**État physique** : Pâte (liquide visqueux)

**Couleur** : Clair

**Odeur** : Légère

**Seuil d'odeur** : Non disponible

**pH** : Non applicable

**Point de fusion / congélation** : < -16°C (3,2°F)

**Point initial d'ébullition / plage d'ébullition** : Non applicable

**Point de rupture** : > 238°C (460,4°F) en coupe fermée

**Inflammabilité, dans le cas des solides et des gaz**

**Limite inférieure d'inflammabilité / explosivité** : Non applicable

**Limite supérieure d'inflammabilité / explosivité** : Non applicable

**Température d'auto-inflammation** : Non applicable

**Taux d'évaporation** : Non disponible

**Pression de vapeur** : Non disponible

**Densité de vapeur** : > 1 (air=1)

**Densité relative** : 1,136 kg/L à 20°C (eau=1)

**Solubilité**: Insoluble

**Coefficient de partage n-octanol / eau** : Non applicable

**Température de décomposition** : Non disponible

**Viscosité**: > 20,5 mm<sup>2</sup>/s à 20°C

### 9.2 Autres informations : Non disponible

## 10. Stabilité et réactivité

**10.1 Réactivité** : Stable dans les conditions recommandées d'entreposage et de manipulation.

**10.2 Stabilité chimique** : Le produit est chimiquement stable dans des conditions normales d'utilisation.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** : Aucune réaction dangereuse ou de polymérisation ne se produira dans des conditions normales d'utilisation.

**10.4 Conditions à éviter** : Garder hors de portée des produits incompatibles (voir section 7).

**10.5 Matériaux incompatibles**: Aucun connu.

10.6 Produits de décomposition dangereux : Monoxyde et dioxyde de carbone

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Les tableaux suivants résument les données toxicologiques les plus pertinentes de l'ECHA, de la SAX'S (États-Unis), de l'ACGIH (États-Unis), du CIRC et du répertoire toxicologique de la CNESST (Canada).

ATE <sub>mix</sub>	Oral	Dermal	Gaz d'inhalation	Vapeurs d'inhalation	Poussières / brouillards d'inhalation
	>5000 mg/kg	>5000 mg/kg	N/D	>20 mg/l	>5 mg/l

No	No CAS	Nom courant et synonymes	LD <sub>50</sub> orale mg/kg	LD <sub>50</sub> dermal mg/kg	LC <sub>50</sub> inhalation ppmV 4h - gaz	LC <sub>50</sub> inhalation mg/l 4h - vapeurs	LC <sub>50</sub> inhalation mg/l 4h – poussières-brouillards
1	1675-54-3	Éther diglycidyle de bisphénol A	>5000	>5000	N/D	>20.00	>5.00

**Informations sur les voies d'exposition probables :** Ce produit est absorbé par les voies respiratoires, la peau et le tractus gastro-intestinal.

Danger d'aspiration	N/D
Corrosion cutanée – irritation cutanée	Oui
Lésions oculaires graves – irritation oculaire grave	Oui
Sensibilisation cutanée	Oui
Sensibilisation respiratoire	N/D
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	N/D
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique Catégorie 3 Effets narcotiques	N/D
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique Catégorie 3 Irritation des voies respiratoires	N/D
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	N/D

No	No CAS	Nom courant et synonymes	IARC	ACGIH	Mutagenicité	Effet sur la reproduction
1	1675-54-3	Éther diglycidyle de bisphénol A	3	A4	Les données ne permettent pas une évaluation adéquate des effets mutagènes.	Tératogène expérimental

### Classification des cancers selon le CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

- Groupe 1 : cancérogène pour l'être humain.
- Groupe 2A : probablement cancérogène pour l'être humain.
- Groupe 2B : possiblement cancérogène pour l'être humain.
- Groupe 3 : non classable quant à sa cancérogénicité pour l'être humain.
- Groupe 4 : probablement pas cancérogène pour l'être humain.

### Classification des cancers selon l'ACGIH (Americian Conference of Governmental Industrial Hygienists)

- Groupe A1: cancérogène confirmé pour l'être humain.
- Groupe A2: cancérogène suspecté pour l'être humain.
- Groupe A3: cancérogène confirmé pour les animaux avec une pertinence inconnue pour l'être humain.
- Groupe A4: non classable comme cancérogène pour l'être humain.
- Groupe A5: non suspecté d'être cancérigène pour l'être humain.

Aucune donnée disponible pour le mélange. Le produit a été classé selon les dangers des composants. Les classes et catégories non retenues à la fin du classement sont dues au fait que les composants n'ont pas atteint le seuil de déclaration ou n'étaient pas dangereux.

## 12. Informations écologiques

No	No CAS	Nom courant et synonymes	%	12.1 Écotoxicité aquatique	12.2 Persistant	12.3 Bioaccumulation
1	1675-54-3	Éther diglycidyle de bisphénol A	80,00 – 100,00	Oui	Non	Non

**12.4 Mobilité dans le sol :** Non disponible

**12.5 Résultats d'évaluation de PBT et de vPvB :** Non disponible

### 12.6 Autres effets indésirables

No	No CAS	Nom courant et synonymes	%	Écotoxicité terrestre	Écotoxicité aquatique à court terme	Écotoxicité aquatique à long terme
1	1675-54-3	Éther diglycidyle de bisphénol A	80,00 – 100,00	Pas d'effet indésirable connu sur l'environnement	Non disponible	Toxique pour la vie aquatique avec effets longue durée

## 13. Considérations relatives à l'élimination

**13.1 Méthodes de traitement des déchets :** La génération de déchets doit être évitée ou minimisée dans la mesure du possible. Éliminer les produits excédentaires et non recyclables par l'intermédiaire d'un entrepreneur agréé en matière d'élimination des déchets. L'élimination de ce produit, des solutions et de tout sous-produit doit à tout moment être conforme aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et à toutes les exigences des autorités locales régionales.

### 14. Information sur le transport

	TDG	DOT	IMDG	IATA
14.1 Numéro UN	3082			
14.2 Nom d'expédition	<i>Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, N.S.A. (éther diglycidyle de bisphénol A)</i>			
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9			
14.4 Groupe d'emballage	III			

**Transport en vrac** (conformément à l'annexe II de la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978 (MARPOL 73 / 78), et le Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (code IBC) : N/D

**14.5 Dangers environnementaux** : Oui

**ADR:** L'identification du polluant marin n'est pas requise pour le transport par voie terrestre.

**IMDG:** La marque « polluant marin » n'est pas requise lorsque la substance est transportée en quantités <= 5 L ou <= 5 kg.

**Exemption pour quantité limitée** : 5 L

**14.6 Précautions spéciales pour les usagers:** Non applicable

**14.7 Transport en vrac conformément à l'Annexe II de Marpol et du Code de l'IBC** : Non applicable

### 15. Informations réglementaires

**15.1 Réglementations / législation particulière(s) à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) n° 1907 / 2006 (REACH), Article 59)

Ce produit ne contient aucune substance soumise aux Règlements (CE) n° 1005 / 2009, (CE) n° 649 / 2012. Il appartient au client de déterminer le code EPI (équipements de protection individuelle) de ce matériel.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique** : Non disponible

### 16. Autres informations

Classification	Catégorie	Mention de danger	Justification
Irritation de la peau	Catégorie 2	H315 – Cause une irritation de la peau	pH
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1	H317 – Peut causer une réaction allergique cutanée	Calcul
Irritation grave des yeux	Catégorie 2A	H319 – Cause une irritation grave des yeux	pH

P261	Éviter de respirer les brouillards, vapeurs et aérosols.
P261A	Éviter de respirer les poussières et les aérosols.
P264	Se laver soigneusement les mains après manipulation et toute autre partie du corps pouvant avoir été exposée au produit.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas être autorisés à sortir du lieu de travail.
P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, une protection des yeux et du visage.

#### Abréviations et acronymes

ATE= *Acute Toxicity Estimate*

CLP= *Classification, Labelling and Packaging Regulation [Regulation (EC) No. 1272/2008]*

CNESST= *Commission des Normes de l'Équité de la Santé et de la Sécurité au Travail*

DMEL= *Derived Minimal Effect Level*

DNEL= *Derived No Effect Level*

ECHA= *European Chemicals Association*

EUH statement= *CLP-specific Hazard statement*

PBT= *Persistent, Bio-accumulative, and Toxic*

PNEC= *Predicted No Effect Concentration*

RRN= *REACH Registration Number*

vPvB= *Very Persistent and Very Bio-accumulative*

**Avis au lecteur :** Le fabricant déclare par la présente que les informations divulguées dans le présent document sont basées sur des sites gouvernementaux et/ou des fournisseurs de matières premières. Le fabricant n'a aucun contrôle sur la nature et le contenu de ces informations. Le fabricant reproduit intégralement toutes les informations qu'il détient sur le constituant du produit au moment de sa fabrication. Le fabricant n'assume aucune responsabilité pour l'exactitude ou l'exhaustivité des documents contenues dans ce document. La détermination finale de l'adéquation de tout matériau relève de la seule responsabilité de l'utilisateur. Par cette fiche technique, le fabricant divulgue tous les dangers potentiels dont il a connaissance et qui pourraient être liés à l'utilisation ou à la manipulation du produit afin de permettre d'apporter les soins et l'utilisation appropriés au produit. Bien que certains dangers soient décrits ici, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls dangers qui existent et une notification est par la présente donnée à l'utilisateur. Par la présente, avis est donné qu'un préjudice peut en découler si ce qui précède n'est pas respecté. Le fabricant n'assume aucune responsabilité pour les dommages personnels et/ou matériels, les pertes ou les blessures de quelque nature que ce soit, causés ou pouvant survenir à la suite d'une utilisation ou d'une manipulation erronée, inappropriée, négligente ou abusive du produit ou de ne pas avoir lu les informations contenues dans le présent document.